



**PRÉFET
DE LA RÉGION
OCCITANIE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Secrétariat Général
pour les Affaires
Régionales**

ACCORD-CADRE

RÉALISATION DE MISSIONS DE CONTRÔLE TECHNIQUE
ET DE COORDINATION EN MATIÈRE DE SÉCURITÉ ET DE
PROTECTION DE LA SANTÉ LIÉES À DES OPÉRATIONS
DE TRAVAUX DE BÂTIMENTS ET D'INFRASTRUCTURES

POUR LE COMPTE DES SERVICES DE L'ÉTAT ET DES
OPÉRATEURS PUBLICS DE LA RÉGION OCCITANIE

**REFERENCE :
2026PFRAOCC001**

ANNEXE 2

DISPOSITIONS RELATIVES A LA SECURITE
DES SITES DE LA DIRECTION
INTERREGIONALE DES SERVICES
PENITENTIAIRES (DISP)



Les dispositions propres à la sécurité des sites de la Direction Interrégionales des Services Pénitentiaires (DISP) s'articulent autour de trois (3) axes :

1. Les matériels interdits par principe : une description en est faite dans l'annexe 2A ;
2. Les clauses générales de sécurité, objets de l'annexe 2B ;
3. Le certificat de confidentialité, disponible en annexe 2C.